

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16622**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Gestion de la production industrielle spécialité Sciences de la mesure et du contrôle

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1	Président de l'Université d'Auvergne, Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur en sciences de la mesure et contrôle gère des processus industriels.

Il assume la mise en place de chaînes de mesure (choix des capteurs,...), assure la gestion et l'étalonnage du parc des instruments (vérification de la capabilité des appareils, identification et calcul des incertitudes de mesure,...).

Il détermine les paramètres à mesurer, crée les procédures de contrôle.

Il réalise des contrôles non destructifs.

Les compétences attendues sont :

Etre capable de choisir un capteur et la chaîne de mesure. Installer l'ensemble.

Réaliser l'étalonnage et les calculs d'incertitudes.

Réaliser un plan d'expérience, une AMDEC.

Etre capable de choisir les bons contrôles non destructifs et de les mettre en oeuvre.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de cette certification peut être employé dans des secteurs aussi divers que la mécanique, la sidérurgie, l'industrie du caoutchouc, la pharmacie, la chimie, le nucléaire, l'industrie des énergies renouvelables, les entreprises de service, l'agro alimentaire, etc.

Les emplois sont proposés par les grandes entreprises, les PME, PMI.

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants :

- Assistant d'ingénieur dans les services de métrologie, d'essais, d'unités de production, R&D.

- Technicien d'essais des matériaux.

- Agent technique de laboratoire de métrologie.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

H1504 : Intervention technique en contrôle essai qualité en électricité et électronique

H1506 : Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux

H1301 : Inspection de conformité

Règlementation d'activités :

Pour répondre à la norme ISO 17025, les personnes travaillant dans un laboratoire de contrôle doivent avoir suivi une formation du type de la licence SiMCo.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

UE 1 : Mathématiques, mesurage, méthodologie expérimentale : acquérir les connaissances et les compétences minimales requises pour une bonne compréhension de l'ensemble des UE. 90 heures, 9 ECTS

UE 2 : Conduite de projet, bureautique, communication en anglais et en français : connaître les outils de communication pour faciliter le déroulement du projet tuteuré et du stage, et pour favoriser une intégration rapide dans l'entreprise. 80 heures, 8 ECTS

UE 3 : Traitement du signal, Informatique d'instrumentation : concevoir une chaîne électronique d'instrumentation (acquisition et restitution) en vue du traitement et de l'utilisation des mesures par un système informatique. 100 heures, 11 ECTS

UE 4 : Qualité, métrologie : réaliser des documents qualité, gérer un parc de métrologie, réaliser des étalonnages et calculer les incertitudes, vérifier la capabilité d'un moyen de contrôle, mettre en place un plan d'expérience et un AMDEC. 90 heures, 9 ECTS

UE 5 : CND : maîtriser les phénomènes utiles pour l'utilisation des CND, utiliser les appareils de CND. 90 heures, 9 ECTS

UE 6 : Projets tuteurés : développer les qualités individuelles d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, la capacité de conduire un projet, l'aptitude à s'intégrer dans un groupe. 150 heures, 5 ECTS

UE 7 : Stage en entreprise : 14 semaines minimum en formation initiale 37 semaines en contrat de professionnalisation, 9 ECTS.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants et professionnels intervenants de la Licence Professionnelle
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants et professionnels intervenants de la Licence Professionnelle
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants et professionnels intervenants de la Licence Professionnelle
Par candidature individuelle	X		Enseignants et professionnels intervenants de la Licence Professionnelle
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants et professionnels intervenants de la Licence Professionnelle

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mars 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.u-clermont1.fr/insertion-professionnelle-des-etudiants.html>

Autres sources d'information :

Site web de l'Université d'Auvergne : <http://u-clermont1.fr/offre-de-formation.html>

Site web de l'Institut Universitaire de Technologie : <http://www.u-clermont1.fr/institut-universitaire-de-technologie.html>

Lieu(x) de certification :

Université d'Auvergne

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université d'Auvergne, IUT Aubière de Clermont-Ferrand

Historique de la certification :